



Exemples des effets de la déconjugalisation de l'AAH

Source : CNAF, dossiers d'allocataires anonymisés

Montant des plafonds de ressources annuelles AAH en euros

Situation familiale	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Par enfant supplémentaire
Isolé	10 832,40	16 248,60	21 664,80	27 081,00	5 416,20
Couple	19 606,64	25 022,84	30 439,04	35 855,24	

Dossiers avec un effet positif



1er cas couple sans enfant

Ressources du foyer

- Jean-Pierre, 52 ans, malade, touche **360 €** par mois d'indemnités journalières.
- Corinne, salariée, gagne **2200 €**/mois.

Montant de l'AAH perçu par Jean-Pierre avant réforme

0 €

Montant de l'AAH perçu par Jean-Pierre en application du texte voté par l'Assemblée nationale :

902,70 €



2e cas couple sans enfant

Ressources du foyer

- Patricia, 59 ans, sans activité, ne touche que **227 €** par mois de revenus de capitaux.
- Karim, en cumul emploi-retraite, gagne **2722 €** par mois.

Montant de l'AAH perçu par Patricia aujourd'hui :

0 €

Montant de l'AAH perçu par Patricia en application du texte voté par l'Assemblée nationale :

675 €



3e cas couple avec 1 enfant

Ressources du foyer

- Serge, 44 ans est sans activité.
- Sarah, indépendante, a **2886 €** de revenus diversement imposables.

Montant de l'AAH perçu par Serge aujourd'hui :

126,25 €

Montant de l'AAH perçu par Serge en application du texte voté par l'Assemblée nationale :

902,70 €

Dossiers avec un effet négatif



1er cas couple de 2 bénéficiaires de l'AAH en ESAT sans enfant

Ressources du foyer

Gaëtan, 41 ans et Natacha 38, travaillent tous les deux dans un ESAT : leur plafond de cumul d'AAH et des revenus garantis perçus en ESAT est majoré de **30 %**.

- Gaëtan gagne **773 €** par mois.
- Natacha gagne **736 €** par mois.

Montant de l'AAH perçu
aujourd'hui par :

Gaëtan → **794,80 €**

Natacha → **794,80 €**

Montant de l'AAH
perçu en application
du texte voté par
l'Assemblée nationale :

Gaëtan → **555,10 €**

Natacha → **581,80 €**



2e cas couple sans enfant

Ressources du foyer

- Jérôme, 57 ans, malade, touche **1200 €** d'indemnités journalières et de salaire.
- Fabrice est en chômage non indemnisé.

Montant de l'AAH perçu
par Jérôme aujourd'hui :

902,70 €

+ 104,77 € de majoration
pour la vie autonome (MVA).

Montant de l'AAH
perçu par Jérôme en
application du texte voté
par l'Assemblée nationale :

531,50 €

+ perte de la MVA
*(dont l'une des conditions est
de percevoir l'AAH à taux plein)*



3e cas couple avec 2 enfants

Ressources du foyer

- Nadine, 53 ans, malade : **900 €** par mois (indemnités + maintien de salaire)
- Michael : chômage non indemnisé.

Montant de l'AAH perçu
par Nadine aujourd'hui :

902,70 €

Montant de l'AAH
perçu par Nadine en
application du texte voté
par l'Assemblée nationale :

539,30 €

(mais augmentation de sa prime d'activité)